

LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0913 G 82360

Bimestriel, le N° : 4 € - Abonnement 1 an : 20 €

N° 77 - mars-avril 2010

Extrait d'un communiqué de l'Institut de la Maison de Bourbon

Naissance du Dauphin de France Louis de Bourbon, duc de Bourgogne et de son frère SAR le prince Alphonse, duc de Berry

Vendredi 28 mai 2010, à 15h33 et 15h34 (heure française),
Madame la Princesse Marie Marguerite, duchesse d'Anjou,
épouse de Monseigneur le Prince Louis, Chef de la Maison de Bourbon, successeur des Rois de France,
a mis au monde à New-York (États-Unis d'Amérique)
Monseigneur le Prince Louis, Dauphin de France
et SAR Monseigneur le Prince Alphonse.

Un communiqué du secrétariat de Monseigneur le duc d'Anjou précise que le Prince Louis de Bourbon, dauphin de France est né, à 9 h 33 (heure locale) et qu'il a été titré duc de Bourgogne. À sa naissance il pesait 3,340 Kg et mesurait 51 cm. SAR le Prince Alphonse de Bourbon, titré duc de Berry, est né à 9 h 34 (heure locale). Il pesait 3,710 Kg et mesurait 52 cm.

Les deux princes et leur mère se portent bien.

Pour mémoire rappelons que le Duc et la Duchesse d'Anjou étaient déjà parents de SAR la Princesse Eugénie née le 5 mars 2007.

Monseigneur le Duc d'Anjou, fils de Monseigneur le Prince Alphonse de Bourbon, Duc d'Anjou et de Cadix, aîné des descendants de rois de France, est chef de la maison de Bourbon depuis le 20 janvier 1989. Marié en novembre 2004, le couple princier partage son temps entre la France, l'Espagne, le Venezuela et les USA où le Prince exerce ses fonctions dans le secteur financier international.

NEUVAIN D'ACTION DE GRACES POUR LA NAISSANCE DU DAUPHIN ¹

CANTIQUE DE NOTRE-DAME EN ACTION DE GRACES. ²

Mon âme glorifie le Seigneur.

Et mon esprit a tressailli d'allégresse en Dieu mon Sauveur.

Parce qu'il a regardé l'humilité de sa servante ; et voici que désormais toutes les générations me diront bienheureuse.

Car celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses, et saint est son Nom.

Et sa Miséricorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

Il a déployé la force de son bras ; il a dissipé ceux qui s'enorgueillissaient dans les pensées de leur cœur.

Il a renversé les puissants de leur trône, et a élevé les humbles.

Il a rempli de biens les affamés, et il a renvoyé les riches les mains vides.

Il a pris sous sa sauvegarde Israël, son serviteur, se souvenant de sa Miséricorde.

Comme il l'avait promis à nos pères, à Abraham, et à sa postérité à jamais.

Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

Comme il était au commencement, et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

V. Seigneur, sauvez le Roi.

R. Et exaucez-nous au Jour où nous vous invoquerons (psaume XIX, 10).

V. Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit.

R. Comme il était au commencement, et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

} 3 fois

V. Bénissons le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit.

R. Louons-le et exaltons-le dans les siècles.

V. Reine du Puy.

R. Priez pour nous.

V. Que votre main repose sur l'homme de votre droite.

R. Et sur le fils de l'homme que vous avez établi pour vous (Psaume LXXIX, 18).

V. Dieu, donnez votre jugement au Roi.

R. Et votre justice au fils du Roi (Psaume LXXI, 2).

V. Sauvez vos serviteurs.

R. O mon Dieu, qui espèrent en vous (Psaume LXXXV, 2).

ORAISON D'ACTION DE GRACES

Prions. Dieu, dont la Miséricorde ne se peut compter et dont la Bonté est un trésor qui ne finit pas, nous rendons grâces à votre bienveillante Majesté pour les grâces que vous nous avez données et supplions sans cesse votre clémence : vous qui accordez leurs désirs à ceux qui vous les demandent, ne les abandonnez pas et disposez-les aux récompenses de la vie future.

ORAISON POUR LE ROI ³

Nous vous supplions, Dieu tout-puissant, de faire que Louis, votre serviteur et notre Roi, qui par votre grâce a pris en sa main le gouvernail de ce Royaume, augmente incessamment en vertu, par le moyen desquelles il puisse éviter les monstres des vices, triompher de ses ennemis, et arriver heureusement à vous, qui êtes la voie, la vérité et la vie.

ORAISON POUR LA REINE.

Dieu, qui avez fait tous les royaumes et les régissez, nous vous prions de répandre sur notre Reine, votre servante, Marie-Marguerite, l'esprit de votre grâce salutaire, et de la favoriser d'une bénédiction perpétuelle, afin que toutes ses actions et ses pensées n'aient rien qui ne soit véritablement conforme à votre bon plaisir.

¹ Ces prières sont inspirées largement des usages de Versailles.

² Le Magnificat et le Domine, salvum fac Regem se chantent sur le ton royal (composé par le Roi Louis XIII).

³ La traduction des oraisons pour le Roi, la Reine, et le Dauphin est de Pierre Corneille.

ORAISON POUR MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Dieu éternel et tout-puissant, regardez avec une amoureuse miséricorde votre serviteur, Louis, Dauphin de France, et conduisez-le par votre clémence en la voie du salut éternel, afin que par votre grâce, il ne souhaite que ce qui vous est agréable, et se porte de tout son cœur à le pratiquer en sa perfection.

ORAISON POUR LA FAMILLE ROYALE.

Défendez, nous vous en prions, Seigneur, par l'intercession de la bienheureuse Marie toujours Vierge, cette Famille royale de toute adversité, et, puisqu'elle est prosternée devant vous de tout son cœur, protégez-la dans votre bienveillance et votre clémence des embûches de ses ennemis. Nous vous en conjurons par Jésus-Christ Notre-Seigneur. R. Ainsi soit-il.



DAUPHIN

Si le terme désigne actuellement le fils du roi appelé à sa succession ce fut à l'origine un prénom.

Du prénom au titre, du Dauphiné à la France :

Le prénom *Dauphin* (*Dalphinus*, *Delfinus*), en usage en Occident dès la fin du IV^e siècle, fut porté comme second prénom par les comtes du Viennois à partir de Guigues IV (comte de 1133 à 1142) et, après lui, par ses successeurs. Ce prénom, peu usité, finit par devenir le titre particulier des comtes du Viennois, dont les territoires prirent le nom de Dauphiné.

Lorsque le *Dauphin* Humbert II vendit en 1343 son Dauphiné à Philippe VI (1328-1350), il y mit simplement pour condition qu'un des enfants de France, celui qui aurait en partage les États qu'il cédait, porterait le titre de Dauphin. Le premier à avoir porté ainsi le titre fut le Dauphin Charles, futur Charles V (roi 1364-1380). Mais l'habitude se prit vite de réserver cette appellation au fils aîné, héritier présomptif de la couronne jusqu'au duc d'Angoulême, fils de Charles X, sans que le Dauphiné, pour autant, soit un apanage.

Dans ses lettres patentes le Dauphin se qualifiait de par la grâce de Dieu fils aîné de France, Dauphin de Viennois.

Le Dauphin fils de Louis XIV fut le premier qui ait été qualifié de *Dauphin de France* terme qui fut désormais substitué à Dauphin de Viennois. Il ne suffisait pas pour être Dauphin d'être l'héritier présomptif de la couronne : il fallait aussi être fils du Roi. Ainsi Louis XII, François 1^{er} et Henri IV ne furent jamais Dauphins. On donna le nom de *Grand Dauphin* au fils aîné de Louis XIV, Louis de France, né en 1661, mort en 1711, avant son père. Le *Second Dauphin* fut Louis, fils du Grand Dauphin, né en 1682, mort en 1712, également avant Louis XIV.

La naissance du Dauphin un moment solennel pour la royauté.

La naissance d'un dauphin était toujours l'occasion de cérémonies magnifiques et imposantes. Toutes les cloches de toutes les églises de Paris sonnaient jusqu'au soir, et c'était le seul cas pour lequel tintassent aussi en branles les cloches du palais et celles de l'Hôtel de Ville. Feux de joie, chants de joie, processions solennelles, distributions au peuple de vin et de viande à la porte des échevins, étaient l'accompagnement obligé de ces fêtes. Le roi était complimenté par le corps diplomatique, par les cours souveraines, par le corps de ville, qui allaient saluer le Dauphin. On délivrait un certain nombre de prisonniers.

Le Dauphin n'avait, de droit, aucune part au gouvernement : il n'avait que celle qu'il convenait au roi de lui donner. Mais il avait de grands honneurs : il était Dauphin par la grâce de Dieu et il était seul avec le roi à user de cette formule. On l'appelait Monseigneur en lui écrivant, M. Le Dauphin en parlant de lui, Monsieur en lui parlant.

Sources :

Dictionnaire des Institutions de la France, XVI^{ème}-XVIII^{ème} siècle, par M. Marion, éditions Picard, Paris 1976 ;
Dictionnaire de l'Histoire, Michel Mourre, Bordas, Paris, 1993.

✓ La politique de rigueur et la délinquance

Les uns après les autres, les pays européens sont acculés à mettre en place une politique de rigueur. En France où les déficits publics sont particulièrement importants, la délinquance coûterait à elle seule 115 milliards chaque année. C'est le chiffre calculé par un économiste et mathématicien, Jacques Bichot, professeur émérite à l'université Lyon-III, publié sur le site www.lefigaro.fr/actualite-France.

La fraude fiscale (22 milliards de préjudice) caracole en tête des délits, devant la délinquance informatique (14 milliards), les blessures volontaires (6,6 milliards), la drogue (5,3 milliards) et le proxénétisme (5,2 milliards). L'auteur comptabilise également au moins 800 millions de fraudes aux prestations sociales (RMI, allocations logement, allocation de parent isolé).

"La délinquance coûte environ 5,6 % du PIB [Produit Intérieur Brut]. En d'autres termes, si nous parvenions à diminuer les infractions de moitié, nous obtiendrions l'équivalent d'une suppression totale de l'impôt sur le revenu !"

✓ "trop centralisé, bourré de contradictions et uniforme"

Dans un rapport présenté le 12 mai, à l'issue de trois ans d'enquête, c'est le jugement porté par la Cour des comptes sur le système scolaire français. Les magistrats ont dénoncé un dysfonctionnement généralisé, de la maternelle à la fin du lycée. Malgré ses 730 000 professeurs et un budget qui est le premier de l'État, la politique de l'éducation nationale aggrave les inégalités et produit trop souvent de l'échec. *"La France est le pays de l'OCDE où le retard scolaire à 15 ans est le plus important (...), un de ceux où les écarts de résultats entre élèves se sont le plus accrus [et] où l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves est le plus élevé", "l'égalitarisme de notre système maintient l'inégalité".*

✓ Ouest-France augmente son pouvoir

Dans son édition du 22 juin 2010, *Ouest-France* claironne ses performances. Sa diffusion atteint 785 967 exemplaires et le quotidien de Rennes est toujours largement en tête de tous les quotidiens français. Avec ses satellites : *Le Courrier de l'Ouest*, *Le Maine Libre*, *Presse Océan* et *La Presse de la Manche*, le groupe de presse Sipa, qui regroupe tous ces titres, atteint presque le million d'exemplaires.

Le Hellfest (festival de l'Enfer) a rassemblé 72 000 spectateurs les 18, 19 et 20 juin à Clisson. Pour sa cinquième édition ce festival de musiques extrêmes a suscité une effervescence médiatique.

✓ Le satanisme et la MIVILUDES

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires s'inquiète de la radicalisation des exactions commises par les adeptes du satanisme.

Dans son rapport de 2007, la MIVILUDES dénonçait :

- 92 cas de profanations à caractère satanique du 1er janvier au mois de novembre 2007,

- les suicides de jeunes, liés à l'appartenance satanique, en augmentation,

- des délits comme l'incitation à la haine raciale, l'incitation au suicide, ou encore la commission d'actes de barbarie, notamment à l'égard d'animaux.

En 2008, la mission mettait en garde contre le satanisme qui *"continue de sévir en France tout en présentant un visage informel et se développant de manière diffuse, essentiellement sur Internet ou par le bouche à oreille, dans les concerts de Black Metal, les night-clubs spécialisés ou lors de soirées privées."* Elle voit dans le satanisme *"une source d'inspiration pour les personnes fragiles et suicidaires"* et constate que *"l'expression artistique de la culture satanique reste essentiellement musicale à travers la musique Black Metal qui connaît un succès grandissant auprès des jeunes."*

✓ Hellfest et la CNAFC

La Confédération nationale des associations familiales catholiques (CNAFC), faisant référence aux rapports de la MIVILUDES avait assigné, en urgence, les organisateurs du Hellfest pour obtenir la liste des titres joués lors des concerts. Elle se réservait la possibilité de demander ensuite l'interdiction du festival pour les moins de 18 ans. Le tribunal l'a déboutée au nom, notamment, de la liberté d'expression.

✓ Hellfest et le diocèse de Nantes

Le 20 mai 2010, le nouvel évêque de Nantes, Mgr Jean-Paul JAMES, approuvait la démarche de l'Equipe d'Animation Paroissiale de Sainte-Marie en Val de Sèvres (Clisson) qui "*tient à exprimer son inquiétude sur quelques points*".

Ce festival "*provoque et choque bon nombre de chrétiens, qu'ils soient de Clisson ou d'ailleurs (.) la communauté chrétienne de Clisson reconnaît qu'il y a là une recherche d'expression musicale qui peut avoir toute sa place (.) elle constate la convivialité des festivaliers rencontrés (.) La communauté chrétienne est aussi témoin du professionnalisme des organisateurs et de la générosité des bénévoles.*" Mais l'équipe d'animation s'interroge : "*Jusqu'où peut-on aller, au nom de la liberté d'expression ? (.) le festival véhicule une " contre culture " ambiguë qui peut être choquante pour la foi chrétienne. (.) quel impact cette thématique a-t-elle sur les personnes plus fragiles ? L'exaltation de la souffrance, de la haine, de la mort, ne conduisent qu'au désespoir. Des parents le constatent avec inquiétude.* (.)

La communauté chrétienne de Clisson, dans le respect des personnes, continuera de témoigner de ce qui l'anime : dans les échanges avec des festivaliers, en participant à la Table Ronde organisée par la radio chrétienne Fidélité, par sa prière et son accueil dans les églises..."

✓ Hellfest et le Prieuré de Nantes

Dans le bulletin du Prieuré, *L'Hermine* n° 27 de juin 2010, l'abbé **Patrick de La Rocque**, Prieur-Doyen de Nantes, dénonce "**l'hypocrisie des 'grands' de ce monde**" qui, au nom de la diversité culturelle, abandonnent "**ces jeunes qui trois jours durant scanderont des paroles venues de l'enfer. Des paroles de hargne, de haine et de révolte, des appels au meurtre et au sacrifice humain, des hurlements de blasphème et de guerre civile.**"

En réparation, il convoquait tous ses paroissiens "**en cette nuit d'adoration réparatrice qui se déroulera toute la nuit durant du 18 au 19 juin au Prieuré Saint-Louis, ou encore au Rafflay du 19 au 20 juin.**" Il les "**invite à la procession du Très Saint Sacrement dans les rues de La Roche-sur-Yon le dimanche 20 juin après-midi**".

✓ Un nouveau préfet pour les Côtes d'Armor

Le 14 juin 2010, Rémi Thuau a remplacé Jean-Louis Fargeas à la préfecture de Saint-Brieuc. Le nouveau préfet est né à Paris le 16 juin 1951. Diplômé de l'IEP Paris et ancien élève de l'ENA, il a été préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la Zone de défense Ouest, préfet de la Mayenne en juillet 2002, du Lot et Garonne en janvier 2005 et de la Savoie en juillet 2007.

✓ Un nouveau poids lourd dans l'agroalimentaire

Les adhérents de Coopagri, Cam 56 et Eolys se sont prononcés massivement pour la fusion de leurs coopératives. Le nouvel ensemble, Triskalia, se mettra en place à l'automne dès que l'autorité de la concurrence aura donné son accord. Le groupe aura son siège à Landerneau. Le géant de l'agriculture bretonne rassemblera 20 000 agriculteurs bretons, 6 000 salariés. Il devrait afficher un chiffre

d'affaires de 2,8 milliards d'euros et aligner 300 sites commerciaux et industriels.

Denis Manac'h, le président et Dominique Ciccone, le directeur général du nouvel ensemble ont précisé l'objectif : regrouper les moyens, rationaliser les charges et valoriser les compétences.

Malgré la volonté affichée de maintenir un service de proximité pour les adhérents dans un objectif de productivité, on peut se demander qu'elle sera la place des agriculteurs au sein de leur nouvelle coopérative ?

✓ Cantonale partielle à Ploërmel (56)

Il est bien connu que les élections partielles ne mobilisent pas les électeurs. Dans ce genre de consultation, les médias interviennent assez peu. Seuls les candidats, appuyés par les appareils de leur parti, tentent de mettre la pression. Le résultat montre assez bien le rejet, raisonné ou non, d'un système pervers où l'esprit partisan l'emporte le plus souvent sur l'intérêt général.

À Ploërmel, les deux candidats arrivés en tête au 1^{er} tour le 6 juin, représentaient respectivement 18,5 % et 9,2% des inscrits. Au second tour, le candidat UMP a été élu avec 3172 voix (27,1% des inscrits). La candidate socialiste a recueilli 1430 voix (12,2%).

Ce même 13 juin, dans le canton de Villeurbanne-Centre (Rhône), le candidat socialiste était élu avec 1677 voix (6,0% des inscrits).

HENRI LINON

Contribution de LA BLANCHE HERMINE à la commémoration du IV^{ème} centenaire de la mort du roi Henri IV

Pour cette commémoration, dont l'État républicain a organisé les principales cérémonies, les médias qui ont parlé de l'évènement nous ont largement entretenu de la légende du " vert galant " et accessoirement de la grande " tolérance " de ce Roi ex-huguenot et d'aucuns mettent encore en doute aujourd'hui la conversion au catholicisme.

Qu'en pensaient ses contemporains ? Pierre Valancony s'est renseigné auprès de l'un des plus sûrs de cette période troublée, saint François de Sales, évêque de Genève

" ... C'est chose bien plus désirable d'être pauvre dans la maison de Dieu,
que d'habiter dans les grands palais des rois. "

François de Sales : Lettre à la Mère J. de Chantal - 1648

Le 14 mai 1610, au début de l'après-midi, dans la cour du Louvre, Henri IV monta dans son carrosse afin de rendre visite à son ami le duc de Sully que l'on disait souffrant. Il semble bien que le prince ait hésité à traverser Paris en pareil équipage car des rumeurs couraient dans la capitale à propos d'un possible attentat contre sa personne. Quoi qu'il en soit, le souverain, accompagné de quelques familiers et protégé par une garde réduite, se dirigea vers l'Hôtel de l'Arsenal où demeurait son ancien ministre.

Alors que la voiture royale empruntait la rue de la Ferronnerie, elle fut immobilisée par un embarras de la circulation à la hauteur de l'auberge " *Le Cœur couronné percé d'une flèche* ". C'est cet instant que choisit un certain Ravailac pour porter au monarque plusieurs coups de couteau. Aussitôt, l'équipage rebroussa chemin et rentra au Louvre mais il était trop tard pour sauver le Roi.

Dans la suite de ce drame, il est intéressant de connaître quelle fut la réaction d'un proche du prince : Mgr l'évêque de Genève, le futur saint, François de Sales. Nous trouvons son témoignage dans une lettre du 27 mai 1610, adressée au Président de la Cour des Comptes de Bourgogne, Bénigne Frémyot, le propre père de Madame de Chantal.

En introduction de son propos, l'auteur de cette missive, que l'on sait d'une grande sensibilité, déclare sa peine devant une telle catastrophe dont l'importance lui paraît dépasser les frontières françaises. Il n'hésite pas à dire que : " *L'Europe ne pouvait voir aucune mort plus lamentable que celle du Grand Henri IV* ".

Puis, il dresse un rapide tableau des qualités du monarque. Il le trouve grand tant par son ascendance que par l'éclat de sa propre " valeur guerrière " sans oublier l'ensemble de ses " Victoires et... triomphes dans la paix comme dans la guerre ". On pourrait être tenté de voir une certaine exagération de plume dans toutes ces louanges. Cependant, François de Sales était un prélat connu pour sa modération et la prudence de son jugement.

Enfin, celui que le bienheureux Pie IX élèvera au rang de docteur de l'Église, reprend un de ses thèmes favoris : la vanité des choses humaines. Il nous donne à réfléchir sur le fait qu'une si illustre destinée a été brisée à cause d'un " *misérable coup de petit couteau, et par la main d'un jeune homme inconnu, au milieu d'une rue* ". Tous les rêves du souverain se sont perdus " *en une mort qui n'a rien de grand que d'avoir été grandement funeste, , lamentable, misérable et déplorable* ".

Henri IV paraissait immortel car la Providence lui avait permis de traverser sans dommages de multiples épreuves. Jusqu'à ce jour fatal de mai 1610. Le monde n'a droit qu'à notre mépris estime l'apôtre du Chablais et nous ne devons nous attacher qu'à Dieu seul. Le Christ a définitivement " triomphé de la mort " et cette certitude vaut plus que " la vie de tous les rois de la terre ".

PIERRE VALANCONY

¹ *Les plus belles pages de Saint François de Sales*, Clovis Editions, 1999.

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

Histoire de Bretagne : La chouannerie sous la Restauration - L'affaire Le Guével (3)

25 ans d'agitation et de guerre ont fortement marqué le royaume. Si le trône a été rétabli, le trouble demeure dans les esprits. Louis XVIII est guidé par son souci de rétablir la concorde entre les Français mais la charte qu'il a dû concéder, en imposant une assemblée élue, consacre le régime de partis par nature contraire à l'union. Le roi doit faire face aux intrigues des anciens révolutionnaires.

Chouan de la onzième heure, Fortuné Le Guével a été licencié après les Cent jours. Dans une situation délicate, il a tenté d'entraîner dans une nouvelle insurrection d'anciens chefs chouans. Arrêté au retour d'un voyage en Angleterre, il est jugé à Angers où la Cour se contente de le placer sous surveillance.

Le ministère Decazes (libéral) a-t-il donné mission à cet aventurier de compromettre les chefs chouans ?

Le Guével emprisonné puis expulsé

La décision indulgente de la Cour provoqua l'indignation du Comte de Botderu.

Dans une lettre de protestation adressée le 16 août 1819 au journal Politique du Maine et Loire, il se plaint de l'ingratitude de Le Guével à son

égard. De fait, ce dernier ne devait pas tarder à être inculpé devant le Tribunal Correctionnel sous la prévention d'escroqueries. Fut-il condamné ? Nous l'ignorons. Le personnage était considéré comme indésirable par la police du Royaume et en 1819, il sera autorisé à passer en Angleterre. Il n'y demeurera pas longtemps, car à la fin de cette année-là il était à nouveau placé sous la surveillance du sous-préfet de Lorient. Le 25 mai, cependant, sans prévenir personne, il rompait son ban et deux jours après, il était arrêté à Nantes où il avait cherché à s'embarquer. Emprisonné d'abord à Vannes, Le Guével, toujours suspect, était transféré à la maison d'arrêt de Pontivy où il se trouvait encore en 1822. Entre temps, les troubles de 1819 s'étaient apaisés, mais le préfet, le comte de Chazelles, craignait toujours de voir échapper l'aventurier et que sa fuite ne donnât le signal de nouveaux désordres compromettants pour la légitimité.

Nourri au "pain du Roy" dans sa geôle, notre homme continuait à se récrier. Dans un mémoire adressé aux nobles pairs, il se disait victime de l'administration préfectorale. À l'entendre, sa détention était arbitraire et Chazelles se conduisait à son égard "comme un pacha de l'empire ottoman". Le 17 juillet 1822, Franchet d'Esperey ordonnait son embarquement pour l'île de France. On n'entendit plus jamais parler de lui.

Bien des points en effet demeurent mystérieux dans l'odyssée rocambolesque de Le Guével. Dans une lettre écrite plus tard par le comte de Cresolles, successeur à Lorient du sous-préfet Jollivet, il est relaté que l'intéressé était au mieux avec ce fonctionnaire auquel il servait de secrétaire. Le Guével avait déjà été soupçonné dans une lettre au marquis de Guer, prédécesseur de Chazelles d' "être en relations avec les auteurs des machinations découvertes à Pans au cours de l'été 1818".

Lorsqu'un ministre du Roi discrédite les royalistes

À ce propos, il convient de laisser la parole au Baron de Vitrolles¹. "M. Decazes, favori du roi, ne voyait de danger dans l'État que dans notre opposition monarchique. Son premier acte d'hostilité

avait été la dissolution de la Chambre le 5 septembre 1816. Il était parvenu à rendre ma présence embarrassante au Roi... On frappait mes amis par des destitutions. M. de Chateaubriand venait d'être rayé de la liste des ministres d'État à l'occasion de la sortie de son pamphlet². "Louis XVIII" poursuit Vitrolles, "aimait assez à se venger sur les siens de ses faiblesses envers ses ennemis. Cette rigueur n'eut pas l'effet qu'on en avait attendu. Elle révolta les esprits au lieu de les soumettre. Le favori s'en prit à la résistance de Monsieur, frère du Roi, et pour s'en personifier le crime, il l'attribua principalement à moi. Monsieur avait certes compris comme moi, les dangers du système qui livrait la Monarchie à des hommes qui n'y portaient ni cœur ni sentiment et j'étais un de ceux avec lesquels il s'ouvrait le plus volontiers". De ces innocentes communications (certains ministres) effrayaient volontiers le Roi... Monsieur Decazes entretenait S.M. dans cette irritation contre son frère et contre nous. Il en répandait les craintes au dehors et en favorisait les expressions publiques. Il les faisait retentir dans les journaux étrangers tels le Courrier Anglais et la Gazette d'Augsbourg. Les articles qui leur étaient communiqués étaient composés dans le cabinet du ministre de la Police et revenaient au Roi comme l'expression de sentiments publics ". Et Vitrolles explique dans quelles circonstances il avait reçu la mission du comte de Bruges, adjoint au Comte d'Artois, d'écrire de sa part quelques pages pour éclairer les trônes voisins sur la situation politique. Cette note secrète, rédigée hâtivement, avait été remise par Vitrolles à l'aide de camp qui s'était empressé d'en lever trois copies pour les cabinets d'Angleterre, de Russie et d'Autriche.

Or, Decazes eut connaissance de ce manuscrit que le comte de Bruges avait eu l'imprudence de faire circuler sans nom d'auteur. Il en fit publier sous le nom de "Note Secrète" une version tronquée de façon qu'elle parut être un appel aux Alliés à prolonger l'occupation de la France. En fait, Vitrolles demandait seulement leur intervention pour faire changer le ministère. Le danger de son argumentation résidait en ce qu'il représentait la situation intérieure du pays comme critique, menant à une nouvelle explosion de jacobinisme. Decazes et les libéraux se saisirent de l'incident pour dénoncer la soi-disante attitude anti-patriotique de leurs adversaires, et Vitrolles fut privé de son poste de ministre d'État.

"Nous vîmes alors paraître, écrit plus loin Vitrolles, dans des journaux anglais une accusation

¹ Mémoires de Vitrolles. Paris, Gallimard. 1950-52. Bertier de Sauvigny y a puisé, lors de sa rédaction de son *Histoire de la Restauration* (Paris, Flammarion, 652 p. 1955, p. 189 et suivantes.

² La monarchie selon la charte

directe à notre adresse. On affirmait que nous adressions aux Cours d'Europe des écrits calomnieux contre le gouvernement du Roi. Fitzjames et Chateaubriand dont les noms étaient désignés par leurs initiales vinrent me trouver avec une lettre adressée au duc de Richelieu, protestant contre ces imputations mensongères". En effet, dans un avant-propos anonyme, la Note Secrète fabriquée par Decazes était présentée comme le manifeste d'une conspiration ourdie contre le pouvoir royal. On lisait publiquement cette note au Palais Royal et au Café de Foy. D'après les révélations faites à la police, un complot se serait en effet formé entre divers officiers supérieurs sous l'inspiration du général Canuel. Ils devaient arrêter les ministres à Saint-Cloud, ainsi que d'autres personnalités attachées au gouvernement et qui se trouvaient alors au Carroussel d'où le nom de Conspiration du Bord de l'Eau qui lui a été donné par les historiens.

Le Général Simon Canuel, qui avait jadis combattu les Vendéens, tenu dans la suite à l'écart par le gouvernement impérial, s'était rallié avec enthousiasme à Louis XVIII. Pendant les Cent Jours, il avait secondé l'insurrection de la Vendée contre Napoléon. Député à la Chambre Introuvable, il venait, en sa qualité de gouverneur de Lyon, de réprimer avec fermeté les troubles soulevés dans cette ville. Cependant, les reproches insidieux qu'il avait encourus le mécontentèrent vivement. Il n'en fallait pas davantage pour l'englober dans la pseudo-conspiration. Celle-ci reposait en fait sur "les conversations fort incohérentes de quelques militaires sans importance". La manœuvre de Decazes avait consisté à coudre assez grossièrement la Note Secrète pour en faire un cheval de Troie contre l'entourage du Comte d'Artois.

"Nos ennemis de toutes couleurs, écrit Vitrolles, s'étaient tellement emparés de tous les organes de publicité qu'ils avaient créé une opinion factice entraînant le Roi, les indifférents, les ambitieux... Les journaux français, les journaux étrangers, tout était envahi". Abandonné dans cette épreuve par le Comte d'Artois et désireux de venger son honneur, Vitrolles consentit à l'offre spontanée de Chateaubriand. Pour combattre et ramener à lui l'opinion trompée, ce dernier avait lancé un appel de solidarité à ses amis Bretons. Cette initiative sera à l'origine de la parution du "Conservateur".

Decazes se fait attribuer des pouvoirs exorbitants

Dans son rapport déposé devant la Chambre des Pairs le 12 août 1820, à la suite de l'assassinat du duc de Berry, M. Clausel de Coussergues, reliant l'affaire Le Guével à celles plus connues des soulèvements de Lyon, de Grenoble et du Gard en 1818, met en lumière le rôle capital joué par le ministre Decazes dans la campagne de discrédit lancée cette année-là contre les chefs militaires chargés du maintien de l'ordre dans ces départements³. En permettant aux opposants de relever la tête d'une manière inespérée, le favori du roi n'avait-il pas désarmé le régime, écœuré et compromis ses meilleurs soutiens, en rendant inévitable la réaction ultérieure de ces derniers ? Leur retour au pouvoir, que d'aucuns ont mis plus tard sur le compte exclusif des ultras, n'était-il pas en fait inéluctable ? À la seconde Restauration, souligne ce magistrat, "par un concours de circonstances à jamais déplorable, ce ministère (celui de l'Intérieur), qui tient dans ses mains les plus secrets ressorts de l'État... fut confié à l'ancien ministre de la police de Bonaparte. Il y avait une place d'une haute importance à remplir sous les ordres de ce ministre ; c'était celle de préfet de police de Paris. M. Fouché présenta et fit accepter M. Decazes. Bientôt les élections eurent lieu. Malgré les efforts du duc d'Otrante, les assemblées électorales offrirent au gouvernement du Roi des députés pleins de zèle pour la monarchie".

Fouché ayant alors été contraint de remettre sa démission au Roi, Decazes passa de la préfecture de Police au ministère de la Police Générale. Dès le 18 octobre 1815, le nouveau ministre soumettait à la Chambre une nouvelle proposition de loi, qui devait être votée dès le 29 octobre. Cette loi prévoyant l'établissement de "mesures de sûreté générales" avait cependant fait l'objet de divers amendements. Plusieurs voix s'élevaient, en particulier celles de M. Corbières et du Président Chifflet contre les attributions illimitées dévolues à ce ministre, par voie de Circulaires. À ces derniers, Decazes avait répliqué non sans hypocrisie : "Si le pouvoir d'arrêter est conservé aux fonctionnaires qui l'ont déjà, celui de détenir ne l'est par ce projet qu'au ministre, au Conseil et au Roi lui-même. Quant à nous, Messieurs, si nous pouvions être effrayés de l'exercice de ce pouvoir, ne serions-nous pas rassurés par les lumières et la sagesse du Prince Auguste

³ Clausel de Coussergues p. 226-261, Affaire Le Guével

appelé à donner la sanction à nos actes, de ce prince dont la bonté est si grande qu'on a dit que sa clémence est au-dessus de ses pouvoirs .. Quoi, Messieurs, c'est ce Prince qui se prononcera et les consciences ne seraient point rassurées..." C'était retirer au contrôle de la Justice pour la confier exclusivement à la police certaines initiatives arbitraires. L'article 3 de cette loi prévoyait en effet que dans les cas où les motifs de prévention ne seraient pas assez graves pour déterminer l'arrestation, le prévenu pouvait être provisoirement placé sous la surveillance de la haute police. Ce renvoi donnait au gouvernement le droit d'exiger de l'individu placé dans cet état après expiration de sa peine une caution solvable de bonne conduite faute de laquelle il demeurerait à la disposition du pouvoir qui avait la faculté d'ordonner sa résidence continue dans un endroit déterminé de l'un des départements du royaume. Dans sa circulaire du 23 février 1816, Decazes engageait les préfets à lui en référer en pareil cas. *"Quand il s'agit de l'État, le moyen le plus prompt est aussi le plus juste"* précisait le ministre qui laissait à ces derniers le droit d'agir de leur chef en cas d'urgence. Le ministre violait ainsi la liberté individuelle consacrée par la Charte et se réservait d'intervenir à son gré dans l'exécution de la loi sans en référer à la justice.

C'est alors que l'on vit un des secrétaires de la Chambre, le Breton de Kergorlay, supplier le Roi de demander une loi sur la responsabilité de ses ministres. Faisant allusion à l'évasion d'un grand criminel, l'intervenant visait nommément le tout puissant ministre de la police : ce dernier, précisait-il, *"emploie l'autorité arbitraire qu'il exerce sur les journaux à y organiser une diffamation systématique contre les principes religieux et monarchiques et contre la Chambre qui les professe, ce honteux héritage de Fouché, son maître, faiblement contenu encore par notre réunion va prendre... aussitôt après la fin de notre session un développement séditieux dont il est impossible de calculer les suites"*.

Des méthodes arbitraires

La Chambre fut dissoute, on le sait au milieu de ses travaux. Bientôt éclatèrent les troubles de Grenoble et de Lyon. Le ministre, qui n'avait point prévu de telles séditions quand il en était encore temps, expédia brusquement l'ordre d'exécuter vingt et un inculpés alors que cinq d'entre eux avaient été recommandés à la miséricorde du Roi par les juges, à la demande du général Donnadieu lui-même.

La faiblesse et l'arbitraire dont avaient fait preuve les créatures de Decazes ne pouvaient que froisser profondément les militaires responsables de l'ordre dans les provinces. *"Les intrigues de la police ont mis les partis en présence"*, devait affirmer par la suite un membre de la Chambre des Pairs. *Elles ont ranimé des factions prêtes à s'éteindre ; l'opinion qui devenait excellente a sensiblement rétrogradé vers les principes révolutionnaires. Les royalistes ont été consternés et comment ne l'auraient-ils pas été à la vue de ces commissaires de police parmi lesquels ils remarquaient des hommes trop connus dans la Révolution et pendant les Cent Jours...* ". Pouvaient-ils croire que de tels agents aient pu être choisis comme apôtres de la Légimité ?

L'expérience prouvait aussi que lorsque les agents de Decazes ne dominaient pas une assemblée électorale, ils tentaient, pour briser les royalistes fidèles, d'y opérer des scissions qui bénéficiaient toujours à des personnalités connues pour leur opposition secrète au régime des Bourbons. Dans 48 départements, les monarchistes résisteront à ces pressions. C'est alors qu'il seront qualifiés par leurs adversaires d'*ultra-royalistes*", expression apparemment nouvelle dans l'histoire de France et appelée, on le sait, dans la suite au plus grand succès. Nous la voyons apparaître en effet dans un billet anonyme glissé dans la correspondance du *Times* du 27 juin 1818 : *"Les ultras -ce parti anti-français expirant- sont d'après les bruits les plus accrédités " chargés des plus noirs desseins"*. Selon le *Statesman* du 27 juin, le but poursuivi par les conspirateurs était de changer dans la famille royale l'ordre de successibilité du trône par les moyens les plus violents. Était-il nécessaire pour compromettre les anciens chouans d'user d'hommes aussi discrédités que Le Guével ? Ce dernier, on le sait, ne jouissait pas plus que Billard de Vaux de la confiance des chefs royalistes.

et un personnel hérité de la révolution

Clausel de Coussergues aura beau jeu de relever ces graves incohérences du ministre ⁴. À l'accusation de trahison, se joignait celle non moins grave de sa responsabilité dans l'absence de surveillance qui avait permis l'attentat de Louvel, le 13 février à l'Opéra.

On l'oublie trop souvent, la Monarchie, selon la Charte, était un régime constitutionnel qui instituait une responsabilité personnelle des

⁴ op. cit., p. 14 à 41.

ministres devant les Chambres. En effet, le gouvernement de la Restauration n'avait point institué de Cour de Sûreté de l'État, il laissait aux jurys d'Assises le soin, toujours délicat, de juger du mobile du crime commis. Il ne faut pas s'étonner que dans des affaires aussi troubles, ces juridictions de droit commun aient cherché à user de leur mieux des circonstances atténuantes. C'est ce que fit la Cour d'Angers dans l'affaire Le Guével en présence des manipulations dont ce dernier avait sans doute été la victime.

L'affaire Le Guével illustre la persistance en Bretagne sous la Restauration d'un personnel policier et de méthodes arbitraires hérités des régimes précédents et en particulier de l'Empire. Fouché et Rovigo, Réal et Desmarests et au-dessous des hommes aussi méprisables que Dubois, Maingaud et l'ancien horloger Vayrat, tels furent à cette époque, on le sait, les véritables ministres de la France, ceux qui disposaient du repos et de l'honneur des citoyens. En tout personnage arrêté, ils inclinaient à voir un conspirateur et quiconque avait subi de leur part

un interrogatoire fut-il reconnu innocent, par les tribunaux, était exposé à être retenu captif par mesure de haute police. En se couvrant de la seule autorité du Roi, Decazes, loin de restaurer la confiance en la Monarchie, n'était parvenu qu'à se couper, en Bretagne, de ses principaux soutiens. En mettant en cause indirectement l'honneur et la fidélité des Bretons qui avaient combattu pour le retour du Trône, ce ministre n'avait fait que perpétuer les procédés de son ancien maître, le régicide Fouché : *"Avec les révolutionnaires, nous nous entendrons toujours, c'est un peu plus ou un peu moins de concessions à leur faire, avait écrit ce dernier, avec les royalistes, il n'en est pas ainsi : ils nous détestent de longue date, il faut donc les perdre dans l'esprit du roi"*.

Cette politique, en dépit du départ rapide du ministre n'avait que trop réussi. Malgré le retour au pouvoir des défenseurs intransigeants de la légitimité, elle devait peser lourd dans l'histoire complexe et encore trop ignorée de la Restauration.

MICHEL DUVAL

LA CULTURE CLASSIQUE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?

Cet article a été publié dans la *"Lettre aux parents, amis et bienfaiteurs de l'ISPX - Mars 2009"* et dans le bulletin de l'Association de Défense de l'École Catholique N° 15 juillet 2009. Il est repris ici avec l'aimable autorisation de son auteur.

" La culture latine est le résultat de la double influence exercée sur les esprits, pendant des siècles, par l'enseignement des humanités et par l'Église. C'est l'abandon de la culture latine ainsi entendue qui explique pourquoi les générations nouvelles, pétries de culture moderne au détriment de l'antique, n'ont plus le goût, ni même le sens des idées abstraites. "

Ainsi s'exprimait le Père Gillet, op, dans l'avant-propos de l'un de ses ouvrages, *Culture latine et ordre social*¹. Pourtant, les idées abstraites ne manquent pas dans les discours des hommes politiques et dans les débats contemporains. Selon les circonstances, quelques drapeaux sont agités pour mobiliser l'électorat au moment des élections et entretenir au beau fixe le baromètre des sondages, entre deux scrutins : "l'intérêt général", "la solidarité", "le progrès", "la Nation", "la République" sont autant de sésames qui se déclinent à l'infini selon une variété propre aux habiles techniciens de la langue de bois. Il est vrai que les techniques de communication et l'influence de la publicité sur le contenu et la forme des discussions prennent de plus en plus le pas sur la confrontation des idées. Il faut, certes, pallier l'indigence de la

pensée politique tant de ceux qui en font pourtant leur gagne-pain que de ceux auxquels ils s'adressent. On se réfugie alors dans l'anecdotique, le singulier, l'individuel, autant d'objets de connaissance qui se limitent au singulier ou au particulier alors que l'intelligence se repose dans les idées plus universelles.

La connaissance de l'universel

Le caractère universel d'une idée vient du fait que, dans la connaissance des choses, l'intelligence fait abstraction des données concrètes et individuelles de ce que l'on connaît pour n'en retenir que ce qui est commun ou universel à tous les représentants d'une espèce donnée. Si je dis "ceci est une table", c'est que je reconnais dans l'objet qui s'offre à mes yeux les caractéristiques propres à tout ce que l'on désigne du nom de table. Et si j'ignore ce qu'est un objet ou un être que je n'ai jamais vu, je dirai :

¹ Flammarion, 1935

“ Qu'est-ce que c'est ? ” Je chercherai à posséder la connaissance de la nature de cette chose, désignée par un nom précis, laquelle nature me donnera les caractéristiques essentielles et universelles de toutes les choses qui portent légitimement ce nom.

Or, on renonce à l'universel car on s'est résigné à ne plus l'atteindre. Et l'on s'est résigné à ne plus l'atteindre parce que l'on a appris à douter de pouvoir l'atteindre. C'est tout le problème de la philosophie idéaliste. On est loin d'un Platon qui faisait la chasse aux essences, aux définitions, à la connaissance de la nature des choses et des idées. Aristote non plus ne fait plus recette. L'abstraction, acte propre de l'intelligence qui saisit l'essence des choses et qui les fait exister dans l'intelligence à l'état d'idées n'est plus de mise. On se réfugie donc dans la sensation, seule connaissance encore accessible et si sujette à la mobilité qu'elle charme par sa variété et ses promesses d'un avenir toujours possible. Et pourtant, en ne se limitant plus qu'au singulier, en exacerbant la réalité de l'ego, dans un véritable égocentrisme, l'homme moderne renonce sans y prendre garde à toute forme de science, car “ *il n'y a de science que de l'universel.* ”

La solitude de l'homme moderne

Ne prétendant plus à l'universel, l'homme moderne s'applique à revendiquer son individualité, son “ vécu ” personnel. D'où la floraison des “ blogs ”, des étalages d'opinions sur les “ forums ” de discussion ; on se raconte, on s'exhibe, on crie à qui veut l'entendre ou qui veut bien le lire que l'on existe et que l'on veut se faire reconnaître comme existant. On se convainc que l'on existe parce que l'on est présent sur la *Web*, sur l'immense Toile d'araignée qui réunit toutes ces entités isolées ; on tisse d'autres liens d'amitiés fictives ou réelles, virtuelles, par l'envahissant *Facebook*, phénomène d'une société qui révèle cette criante peur de se retrouver seul avec soi-même ou face à sa destinée.

Solitaires dans un monde de communication planétaire, les individus découvrent le vertige du vide de leur existence. S'il n'y a pas de nature universelle, s'il n'y a pas de loi propre à cette nature, s'il n'y a pas de Dieu d'où cette loi naturelle émane, tout est possible : et surtout l'angoissante sensation de l'absurde. Pour se rassurer, on voudra bien s'accrocher à un dieu surgi de l'inconscient, de son moi profond. L'homme engendre son dieu et pense l'idée du divin comme l'enfant de sa raison.

Le modernisme religieux, dans ses formes contemporaines, fleurit volontiers sur un terreau si fertile : le doute de la connaissance de l'universel qui fait renoncer à toute métaphysique digne de ce nom, l'exaltation de la connaissance sensible, comme seule source de “ certitude ” engendrent une religion de l'affectif et des valeurs consensuelles. Il n'y a pas de vérité, sauf celle qu'il n'y en a pas. On ne craint pas de fouler au pied le principe d'identité ou de non contradiction. Le langage ne désigne plus le réel. La vérité est morte. À défaut de pouvoir connaître le réel, on s'enferme dans l'introspection individuelle et l'on en tire sa propre morale, ses propres règles de vie, et toute opinion, faute de mieux.

Nécessité de la culture classique

Or, la perte du sens de l'universel, l'ignorance de la nature des choses, le refus de la vérité objective découlent de cette destruction de la culture latine et chrétienne. Les destructeurs de cette culture et les ennemis de cette Église catholique qui l'avait pendant longtemps sauvegardée et enrichie font payer le prix fort.

Julien Benda, dans un article du journal *Le Temps*², affirmait :

“ *C'est l'Église qui, par son esprit de synthèse hérité de Rome, maintient parmi les hommes et au-dessus de leurs égoïsmes individuels une notion d'intérêt général, d'où sortira la régénération des États. Toutefois, l'Église sert -et très fortement- l'idée d'État par une voie qui lui est propre : par ses dogmes et ses rites, l'Église enseigne la croyance en la réalité des universaux. Or, l'État est, au fond, un universel réalisé.* ”

Il reconnaissait le lien entre la perte du sens de l'universel et l'incapacité de l'homme à penser certaines réalités politiques ou sociales, fondées justement sur des concepts et des réalités universelles, ce qui va entraîner jusqu'au désordre social. Il est donc vrai que toute idée abstraite n'est accessible qu'aux esprits capables d'abstraction, formés à son école. En d'autres termes, à ceux qui ont reçu la culture classique.

“ *L'idée d'intérêt général, l'idée d'État est une idée romaine. Ne la forment vraiment que les esprits imbus de culture latine.* ”³

D'où l'importance et la nécessité de continuer à former les esprits dans la richesse de la culture classique. D'où le danger de voir les

² *Le Temps*, 18 décembre 1934, L'intérêt général et la culture classique

³ *idem*

hommes d'Église d'aujourd'hui s'aligner sur les erreurs jusque-là condamnées : erreurs philosophiques, systèmes philosophiques qui engendrent des erreurs théologiques, lesquelles amplifient le mouvement de désagrégation des esprits au sein même de ses fidèles.

Ces quelques réflexions mettent en lumière l'urgence du maintien des humanités classiques dans notre Institut Universitaire Saint-Pie X. La formation culturelle et chrétienne qui y est délivrée a une incidence sur la compréhension du monde et sur son orientation future, de la part des jeunes adultes qui y prendront demain leur part de responsabilité. Et surtout chez les jeunes hommes que l'on souhaiterait voir davantage comprendre les enjeux du monde de demain et donc plus nombreux à étudier la philosophie.

Notre devoir : transmettre la culture chrétienne.

Dans un monde qui cultive la superficialité, l'éphémère, le sensible et l'instantané, au détriment de la pensée et de la saisie de l'universalité, nous nourrissons les intelligences des vérités éternelles, naturelles et révélées. L'histoire enracine dans le temps. La philosophie donne accès aux causes premières des choses, à la saisie des essences. Les lettres, enfin, atteignent également à l'universel mais par la voie poétique et par le biais de l'œuvre de l'imagination.

Dans un monde qui glorifie l'action et méprise la contemplation, qui exalte la matière et renie la finalité des choses, qui refuse les autorités et cultive l'individualisme, nous apprenons la vie et l'expérience de ceux qui nous

ont précédés, dans l'intelligence et au contact de la réflexion des philosophes, mais aussi sous le charme des œuvres littéraires qui délivrent, selon le mode qui leur est propre, la compréhension des intuitions métaphysiques des auteurs. Nous réconcilions l'homme avec lui-même, avec son passé, nous le disposons à écouter et recevoir les réponses aux questions qu'il s'est posées et l'ouvrons ainsi aux lumières de la Révélation.

Nous avons donc à persévérer dans cette transmission de la culture chrétienne. Il en va de l'avenir de la société et de l'Église. Et c'est à cette tâche que nous vous invitons de collaborer par le soutien que vous pourrez nous accorder, soit par vos dons, soit par l'écho et la diffusion de cet idéal dont vous serez porteurs autour de vous. Nous le savons, la crise financière touche directement ou indirectement les ressources de chacun. Mais elle ne saurait en aucun cas atteindre notre capacité d'espérance, notre recours à la prière pour que le Ciel continue de nous assister dans cette tâche surhumaine de préservation et de diffusion de la culture chrétienne. C'est pourquoi nous osons vous remercier par avance de l'aide généreuse que vous pourrez nous apporter, quelle qu'en soit la forme. Nos prières reconnaissantes vous accompagnent.

Abbé Philippe Bourrat

Recteur de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

- Institut Universitaire Saint-Pie X (21 rue du Cherche-Midi, 75006 Paris)

- Association de Défense de l'École Catholique (BP 125, 92154 Suresnes cedex)



Vous reconnaissez-vous ?

Un homme tomba dans un trou et se fit très mal.

Un cartésien se pencha et lui dit : "Vous n'êtes pas rationnel, vous auriez dû voir ce trou".

Un spiritualiste le vit et dit : "Vous avez dû commettre quelque péché".

Un scientifique calcula la profondeur du trou.

Un journaliste l'interrogea sur ses douleurs.

Un yogi lui dit : "Ce trou est seulement dans ta tête, comme ta douleur".

Un médecin lui lança deux comprimés d'aspirine.

Une infirmière s'assit sur le bord et pleura avec lui.

Un thérapeute l'incita à trouver les raisons pour lesquelles ses parents le préparèrent à tomber dans ce trou.

Une pratiquante de la pensée positive l'exhorta : "Quand on veut, on peut".

Un optimiste lui dit : "Vous auriez pu vous casser une jambe".

Un pessimiste ajouta "Et ça risque d'empirer !"

Puis un enfant passa et lui tendit la main.

Un Allemand, le Chevalier de Fontevieux, agent de liaison entre La Rouërie et les Princes, victime de la trahison de Chèvetel

Parmi les étrangers qui ont participé à la coalition de La Rouërie, le chevalier de Fontevieux a joué un rôle de premier plan. Officier pendant la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique, il avait déjà servi sous les ordres du Breton qui lui propose, en 1791, d'assurer la correspondance entre les Princes et la Bretagne. Un traître, Chèvetel, s'est introduit dans la conjuration tandis qu'un autre commissaire de la Convention, Lalligand, agit officiellement.

À la demande de plusieurs abonnés, pour faciliter la lecture de cette enquête minutieuse et passionnante mais dont la publication s'étale sur plusieurs mois, des renseignements placés entre [] permettront au lecteur de mieux situer les noms propres.

Divers témoignages sur la trahison de Chèvetel

Les rapports de Loaisel sur Du Buat ⁽¹⁾, Botharel ⁽²⁾, Schaffner [major américain, ami et bras droit de La Rouërie], Fontevieux, du Pontavice, Le Bouteiller des Haries, Vincent et beaucoup d'autres, ont été rédigés avec l'accord des coalisés qui avaient réussi à s'enfuir et à gagner Jersey où ils se sont tous retrouvés. Loaisel a recueilli à Jersey le témoignage de Desilles, entièrement défavorable à Chèvetel. Renseigné à la meilleure source, témoin essentiel, il a, dès la première heure, appelé un chat, un chat, et Chèvetel un traître. Du Buat écrivit, le 20 novembre 1794, au sujet de Loaisel : "Il est forcé d'abandonner le château de la Guyomarais. Il revient sur la côte de Saint-Malo ; il est poursuivi de chaumière en chaumière par le traître Chèvetel. Il est encore assez heureux pour échapper aux pièges qu'il lui tendait" ⁽¹⁾.

Qu'elle est l'opinion de la famille Desilles, concernée au premier chef par ce drame, notamment de Mesdames de Virel et d'Allerac, qui auraient péri comme leur sœur Angélique "s'il y avait eu une voix de plus contre elles" ? De leur témoignage on peut retirer, entre autres, ces

indications ⁽³⁾ ... "La Royrie députa vers les Princes Cheftel et Fontevieux. Ces deux envoyés, d'un caractère différent, virent d'abord en Angleterre M. de Calonne ; de là, ils se rendirent chez le comte d'Artois. À son retour à Paris, Cheftel confia à Lebrun les détails les plus secrets... " ... Le ministre "chargea Morillon d'agir de concert avec Cheftel..." On lit plus loin que Chèvetel se rend chez Desilles : "Là, sous prétexte de l'intérêt qu'il prenait à celui qui l'avait regardé comme son ami, il l'informe de tous les détails de sa mort et des personnes qui pourraient donner des renseignements sur les suites de cet événement. M. Desilles, qui n'avait connu Cheftel que comme ami de La Royrie, et coalisé comme lui, donnait à cet homme une entière confiance ; ce fut par son conseil qu'il réunit les pièces relatives à la conspiration dans un bocal et qu'il les enfouit dans un carré du jardin. Il y déposa de même tout l'argent de la coalition, dont il était le dépositaire, le sien, celui de sa famille, et leur argenterie, aidé de Cheftel et étant loin d'imaginer qu'il ne prenait ce soin que pour le trahir plus sûrement. "

Valeur des témoignages

On apprit le 1^{er} mars 1812 (en fait 1793) à la Fosse Hingant que le corps de M. de La Royrie avait été découvert dans un bois près de la 'Guyomarais' et que cette famille avait été arrêtée de suite. Cette découverte en fit craindre d'autres : tous les amis de M. Desilles le pressèrent de songer à sa sûreté ; mais, certain que Cheftel connaît seul son secret, il n'éprouve aucune inquiétude. Enfin, le 2 mars au soir, ses filles le décidèrent à se retirer au moins dans les environs de sa demeure, elles voulurent ignorer même le lieu de sa retraite, ce dont Cheftel, qui se vit ainsi enlever sa victime, leur fit les plus vifs reproches sous le masque de l'intérêt..." Plus loin, on lit : "Cheftel continue son rôle et est arrêté prisonnier avec Mmes Desilles, que l'on consigne d'abord dans une chambre et que l'on conduit ensuite dans le jardin, à l'endroit même où le bocal était enfoui. Les dames

⁽¹⁾ E. Herpin : "Jean Georges du Buat et la conspiration de La Rouërie. Ann. Soc. Hist. Arch. Saint-Malo. (1924), p 136. Sur Loaisel voir Erlanning "Joseph Anne Loaisel de Saulnays, quartier-maître général de l'Association bretonne puis correspondant des Princes, chevalier de Saint Louis". Association bretonne. (1986) pp 96-110.

⁽²⁾ René, Jean, comte de Botharel, procureur général syndic des États de Bretagne, mourut d'une attaque d'apoplexie, à Londres, le 6 août 1805. Un de ses fils, Henri, fait prisonnier à Quiberon, fut fusillé à Auray. De septembre 1795 au 7 janvier 1796, Botharel fit une mission en Bretagne. Peu après, il revint pour une nouvelle mission : il débarqua près de la pointe du Meinga, en St Coulomb, dans la nuit du 15 au 16 mars, avec 26 autres parmi lesquels son fils Constant. Voir : "La mission en Angleterre de Marie Eugène Tuffin de La Rouërie et de Julien Saucet en janvier-mars 1796" par André Couillard et Maurice Hutt. B.M.S.A.H arr. de Fougères (1985) 67-99.

⁽³⁾ La conspiration de La Rouërie" (Gustave Bord) Revue de la Révolution, mars 1886, pp 65-67.

Desilles reconnurent alors qu'elles étaient trahies, mais elles ne donnèrent aucun signe extérieur de leur consternation ; aucun trouble visible ne le décela ; elles ne firent aucun mouvement et la dénonciation de Cheftel guida et éclaira les recherches... " On a écrit que les témoignages des familles des victimes, qui accablent Chevetel, ont été rédigés bien des années trop tard, notamment celui de la famille Desilles de 1812, "pour être exempts d'erreurs, volontaires ou non", et aussi que leurs affirmations sont "de toute évidence partiales" ⁽⁴⁾. Comme si Mesdames de Virel et d'Allerac n'avaient pas pu garder, presque vingt ans après les faits, un souvenir, profondément gravé dans leur mémoire, des événements affreux qu'elles avaient vécus ! Leur témoignage, qui est confirmé par d'autres documents, n'est pas à la gloire de Chèvetel. Est-ce une raison pour le déclarer "de toute évidence" partial ? Les calomnies de Lalligand, que la famille Desilles aurait acceptées, assure-t-on encore, seraient à l'origine de la légende de la trahison de Chèvetel. On a écrit, enfin, que la famille Desilles avait accusé Chèvetel avec "une véhémence rancunière allant jusqu'à l'invraisemblance"⁽⁵⁾. De grâce, qu'on laisse en paix la famille Desilles et que, pour exalter un homme, qui a été la cause de ses épreuves et de sa désolation, on ne jette pas le discrédit sur le témoignage de son malheur.

La trahison de Chèvetel n'est pas une légende créée ex nihilo par Robidou et Lenotre. Elle a été connue tout de suite après les événements, comme le montrent les textes de Loaisel et de du Buat cités plus haut. Puisaye, dans ses *Mémoires* s'en est fait largement l'écho ⁽⁶⁾.

⁽⁴⁾ Contre-Amiral Paul Romé: "La conjuration bretonne de 1792. La Rouërie héros malheureux. Chèvetel ami calomnié" (1987), pp 9-14,43,62-63.

⁽⁵⁾ Contre-Amiral Paul Romé, op. cit. p. 63.

⁽⁶⁾ J. de Puisaye. "Mémoires du comte Joseph de Puisaye, qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français durant la dernière révolution"(7 vols in 6. London 1803 - 8). Il écrit : "Le secret de la coalition du marquis de La Rouërie ne fut entièrement découvert qu'après sa mort, qui suivit de près le dernier contre-ordre, et que l'on attribue à la douleur que fit éprouver à cette âme vive et sensible une telle suite de contrariétés..."

Le dénonciateur fut un nommé Cheftel, son médecin et son confident intime (du moins voilà ce qu'on m'a uniformément rapporté en Bretagne)... Sur la nouvelle qui parvint à Prigent, qu'un commissaire appelé Morillon, envoyé de Paris à St-Servan, pour faire des perquisitions, devait se mettre en campagne à la tête d'un détachement étranger à la garnison et à la garde nationale de St-Malo, sur lesquelles les Jacobins avaient des soupçons, il courut en donner avis à M. Desilles. Chemin faisant pour s'y rendre, il rencontra Cheftel, à

Casimir de la Guyomarais, dans "La vérité opposée à des mensonges", a, en 1821, présenté et décrit Chèvetel comme un traître notoire ⁽⁷⁾. Non,

qui il fit part de ses inquiétudes et du désir qu'il avait que tous ces papiers fussent jetés au feu ; celui-ci, dit Prigent, fit tout ce qu'il put pour l'en détourner, sous le prétexte que le vase en question était caché de manière à tromper les recherches les plus actives ; et qu'il était nécessaire de conserver les pouvoirs dont les Princes avaient investi le conseil, pour en faire un usage à la première occasion. Cependant, sur les représentations réitérées de Prigent, il cessa d'insister. Ce dernier poursuit sa route, trouve M. Desilles au milieu de plusieurs dames, dont quelques-unes vivent encore ; et il ne le quitte qu'après en avoir reçu sa parole d'honneur que ces titres et écrits vont être immédiatement détruits...

La nuit venue, Morillon se met en marche, et la maison de M. Desilles est investie. Cheftel y demeurerait pour lors comme ami de la famille. Pendant longtemps toutes les perquisitions furent vaines. M. Desilles s'était retiré, et l'infortuné vieillard avait oublié le fatal dépôt..."

Il continue son récit déclarant qu'il y avait connivence entre Cheftel et Morillon (Cheftel agitant une baguette qu'il tenait à la main) pour la découverte du bocal. Ceux et celles qui furent arrêtés ont péri "soit de la main des bourreaux, soit dans les horreurs des prisons. L'infiniment petit nombre qui a évité la mort comme par miracle, pourra constater l'exactitude de cette relation, qui n'est que le récit de ce que j'ai entendu répéter uniformément pendant cinq ans, d'un coin de la Bretagne à l'autre" (Tome II, pp. 581-582). Il ajoute que Desilles "dut son salut" à Prigent" qui "le conduisit lui-même à Jersey" (t. II p 582).

Ce tome II fut publié à Londres en 1803 (Maurice Hutt, op. cit.

⁽⁷⁾ Casimir de la Motte Guyomarais, *Souvenirs de quatre vingt treize écrits en 1821 ou la Vérité opposée à des mensonges* (Saint-Brieuc, 1887).

Il écrit, entre autres : "Ce médecin avait à Paris une vie de luxe et de plaisirs ; pour la soutenir, il lui fallait beaucoup d'or. Cet homme, sans foi ni honneur, a prouvé qu'il ne reculait devant rien pour s'en procurer". Il "retrouva le marquis en Bretagne. Cheftel, souple, faux, rusé, sut s'emparer de sa confiance, et pour le mieux tromper et connaître ses secrets, Cheftel s'engagea sous ses ordres. Le Marquis, cœur loyal et incapable de tromper, vit un ami dévoué, là où il n'y avait qu'un traître ! M. de La Royrie présenta Cheftel à M. Desilles, caissier de la Conjuración, comme étant son ami, et faisant partie des conjurés bretons. Il le présenta même dans une de leurs assemblées et lui confia parfois des missions pour les princes et pour leurs représentants..."

"... Cheftel., part pour Paris, va trouver Danton, et, pour de l'or, lui livre les asiles du Marquis, les noms des conjurés qu'il connaît..."

"À la demande de Mme de La Guyomarais, Cheftel n'accompagnait jamais le marquis lorsque celui-ci venait à la Guyomarais. Cheftel n'en savait pas moins que c'était l'endroit où il se réfugiait le plus souvent. Il sut en prévenir la police (p. 2).

Il écrit, page 8, que Cheftel s'empressa de faire connaître à la Convention les renseignements obtenus de Desilles

vraiment, Chèvetel n'a en aucune façon, favorisé la fuite de Desilles.

Si le policier Sicard, qui avait reçu l'ordre de surveiller Lalligand et Chèvetel, avait pu avoir, sur une complicité supposée de Chèvetel en cette circonstance, un soupçon fondé, il n'aurait pas manqué de l'arrêter. Il serait arrivé au commissaire du pouvoir exécutif la même aventure qu'à Merdrignac. Celui-ci avait arrêté, à la Mancellière, le comte de Noyan-Ranconnet et son agent Leroy. Il fut, néanmoins, emprisonné, bien qu'il fût vice-président du directoire du district de Dol, sur le simple soupçon d'avoir laissé s'échapper Rever de la Patinière. Pour se disculper, Merdrignac écrivit un mémoire, daté du 26 mai 1793 ⁽⁸⁾ où il avance, entre autres, cet argument: "*Je terminerai par observer que plusieurs commissaires députés de la Convention nationale ont successivement passé par Dol depuis peu sans qu'il leur eut été rien rendu contre moi. Les citoyens Morillon et Cheftel fils spécialement occupés à suivre*

et de Saint Pierre sur la mort et la sépulture du marquis, et, page 12, que "l'infâme traître", "livra à l'échafaud" Fontevieux, "le loyal jeune homme". Il écrit encore à la même page : "Les quelques mois que j'ai passés avec Amaury de La Guyomarais, mon frère, m'ont appris des détails que je ne connaissais pas sur le marquis de La Royrie et son indigne dénonciateur, Cheftel, ce traître qui a livré à l'échafaud tant de nobles têtes bretonnes"...

La Guyomarais, le 19 août 1821.

Que M. Jean Yves Lemoine soit vivement remercié d'avoir communiqué cet ouvrage.

En 1837 ou 1839, Théodore Muret demanda des renseignements à Casimir de La Guyomarais. Une note de Mlle de La Guyomarais précise, page 15, qu'"il paraît qu'il n'en a pas tenu un compte exact, car il est dit... que les patriotes de Lamballe emportèrent la tête du Marquis ; que de là elle fut envoyée à la Société populaire de Rennes". Casimir de La Guyomarais, qui était présent au moment des événements, qui fut le 10^e prévenu interrogé le 26 février 1793, mais refusa de répondre quoi que ce soit (procès-verbal du juge de paix Petitbon), et qui était donc un témoin oculaire, écrit, page 9, que les patriotes de Lamballe firent rouler la tête du marquis dans le salon aux pieds de Mme de La Guyomarais, puis qu'ils la jetèrent dans un carré du jardin. Le procès-verbal d'exhumation du 26 février déclare que le cadavre fut rejeté dans le trou à une profondeur de quatre pieds et recouvert de terre "et ce après avoir fait séparer la tête à la requête du citoyen Lalligand Morillon" et qu'après "la susdite séparation du chef" il y eut "sa seconde inhumation". Casimir de La Guyomarais écrit, page 9, que la tête du marquis fut mise sous les dalles de l'autel de la chapelle par Mlles de La Guyomarais "une nuit, aidées d'un domestique". Une note de Mlle de La Guyomarais déclare qu'elle fut retrouvée en 1877. "Elle tomba en cendres ; il n'en resta qu'un fragment de l'os frontal, que j'ai remis au comte de La Belinaye, parent du Marquis" (n, pp 9-10.)

⁽⁸⁾ AD., I-et-Y., L 448

le fil des trames des contre-révolutionnaires, qui ont saisi celui de La Rouërie, savent lequel de Rever ou de moi en a été le complice et l'agent". Pour Merdrignac, qui était aux premières loges en mai 1793 pour être bien renseigné, il n'y a aucun doute : les commissaires Morillon et Cheftel fils étaient spécialement chargés de pourchasser et d'arrêter les complices de la Rouërie. L'action répressive de Chèvetel fils contre les amis de La Rouërie est un argument dont il se sert pour se défendre, un bouclier qu'il brandit pour se protéger des révolutionnaires de Dol qui l'accusent. Voilà un argument qui n'entrera certes pas dans une apologie à la gloire de Chèvetel.

Chèvetel accompagne Fontevieux à l'étranger

C'est encore en compagnie de ce personnage que Fontevieux partit pour Jersey, le 13 octobre 1792. "*La facilité que nous trouvâmes à nous embarquer, et les secours que nous offrirent, sans nous connaître, les paysans et les pêcheurs de la côte qui étaient armés et patrouillaient pour remplir un but contraire, est une preuve sans réplique, de la nécessité d'une force armée*", écrivait l'espion Chèvetel dans le rapport qu'il adressa, après son retour, au ministre Garat, le 24 janvier 1793. Le préambule est une approbation du premier rapport de Lalligand et une nouvelle preuve de l'accord qui régnait entre les deux commissaires. "*Le citoyen Morillon*", écrit-il, "*vous ayant rendu compte de la situation de la Bretagne et des motifs qui m'avaient déterminé à entreprendre le voyage que je viens de faire, il ne me reste qu'à vous communiquer par écrit, comme vous l'avez désiré, les éclaircissements que je me suis procurés tant sur l'affaire de Bretagne que sur les plans combinés des ennemis intérieurs*". Donc, un rapport d'espionnage dont des extraits, et non pas le texte complet, ont été publiés par Lenotre ⁽⁹⁾. Il révèle la teneur de ses entretiens à Londres avec Calonne, à Liège avec le comte d'Artois et à Coblenz avec M. de Luchekiny qui lui déclara qu'"il y aurait un plan de campagne combiné avec toutes les puissances belligérantes et que M. Larouary et son parti devenaient trop essentiels pour qu'on n'y fit pas la plus grande attention". La remarque qui concerne ce dernier interlocuteur ne manque pas de sel sous la plume de Chèvetel : "*La fausseté de caractère que je crus découvrir dans ce ministre m'empêcha de me livrer*". Ce rapport, se termine ainsi : "*Nous fûmes rendre compte de notre message*

⁽⁹⁾ G. Lenotre "*Le marquis de La Rouërie et la conjuration bretonne 1790-1793*" (Paris, 1901) pp 188-190.

au comte d'Artois que nous retrouvâmes à Aix-la-Chapelle, et qui partait pour Auchryporte.

Vous savez, Monsieur, que pendant tout ce voyage, j'étais avec un aide de camp de Brunswick, vous savez qu'il est chargé de porter la réponse à M. Larouery ; c'est maintenant à vous, Monsieur, de décider dans votre sagesse ce que vous croyez utile et convenable de faire". In cauda venenum. Cette dernière phrase, que Lenotre, pourtant taxé d'acharnement sectaire et injuste à l'égard de Chèvetel, n'a pas citée, désigne clairement Fontevieux. Par là, Chèvetel remettait celui-ci à la vigilance de la police et le plaçait ainsi au nombre des personnes dont il importait de se saisir en temps voulu. Chèvetel c'était bien l'homme de l'ombre qui frappait dans le dos. De plus, d'après ce rapport du 24 janvier, Chèvetel et Fontevieux sont allés ensemble rendre visite à Calonne à Londres, ensuite, ensemble, ils ont eu deux fois un entretien avec le comte d'Artois à Liège, puis, ensemble, ils ont eu une entrevue avec M. de Luchekiny à Coblenz et, ensemble, ils sont allés voir le comte d'Artois à Aix-la-Chapelle. Pourquoi donc le panégyrique du commissaire du pouvoir exécutif, qui préfère se

référer au récit de Chèvetel de 1807, laisse-t-il entendre que Fontevieux arriva d'Aix-la-Chapelle, où il avait rendu visite au comte d'Artois, pendant que Chèvetel conférait à Londres avec Calonne et qu'ensuite, pour se faire une opinion personnelle, Chèvetel se rendit à Liège pour rencontrer le comte d'Artois ? ⁽¹⁰⁾ Cette version des faits qui, à côté du rapport écrit et signé par Chèvetel le 24 janvier, après le retour de son voyage, est un roman, montre le peu de crédit qu'on peut accorder à son récit de 1807, mais elle a un grand avantage pour lui. Elle dissimule le fait qu'il a dénoncé, livré, trahi celui qui avait été son compagnon de tous les jours pendant le voyage. Le même phénomène d'oubli a déjà été noté pour le voyage que Fontevieux avait fait en compagnie de Chèvetel de Paris à Saint-Malo.

(À suivre)

¹⁰ Contre-Amiral Paul Romé, op. cit. p 54.

ANDRÉ COUILLARD

REGARD POLITIQUE SUR LA CRISE RELIGIEUSE EN FRANCE

"Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits est coupé et jeté au feu" (Saint Matthieu 7. 15-21)

Au début du 20^e siècle, environ 1600 prêtres étaient ordonnés chaque année en France. En 2010, on ne compte plus que 83 ordinations. La crise est profonde et semble s'accroître. Pourtant, une restauration s'opère, les signes en sont de plus en plus nombreux, insuffisants toutefois pour arrêter la décadence.

"Depuis le Concile Vatican II, une vague semble vouloir tout emporter vers le bas pour ne laisser qu'un monceau de ruines, un désert spirituel que les papes eux-mêmes ont appelé une apostasie"¹. Par ce constat, le supérieur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ne fait que confirmer la conclusion du cardinal Ratzinger ² à propos du concile Vatican II : "*On s'attendait à un bond en avant et l' on s'est trouvé face à un processus évolutif de décadence*". Mgr Fellay rappelle les attaques contre Benoît XVI "*ces coups, surprenants par leur violence et particulièrement bien orchestrés, qui sont portés contre l'Église et le Souverain Pontife*".

Le site officiel de la FSSPX (<http://www.dici.org>) rapporte des chiffres dramatiques : la moitié des 14.000 prêtres

diocésains de France ont plus de 75 ans. Les 83 prêtres diocésains ordonnés en 2010 proviennent de 43 diocèses de France métropolitaine, c'est-à-dire que 50 diocèses n'ont connu cette année aucune ordination. L'échec de la pastorale post conciliaire est patent.

Cependant, pour le successeur de Mgr Lefebvre, un "*nouveau mouvement de réforme ou de restauration est bien réel. On le constate en particulier auprès des jeunes générations, manifestement frustrées par le peu d'efficacité spirituelle des réformes de Vatican II. (...) les progressistes perçoivent dans la personne même du pape actuel l'une des causes les plus vigoureuses de ce commencement de renouveau. Et de fait, même si nous trouvons les initiatives du pape plutôt timides, elles contrarient profondément le monde révolutionnaire et gauchisant, tant au-dedans de l'Église qu'au dehors.*"

¹ Mgr Fellay (Lettre n° 76 aux amis et bienfaiteurs)

² cité dans *Le Concile Œcuménique Vatican II. Un débat à ouvrir*, de Mgr Brunero Gherardini.

Les plus importantes de ces initiatives sont connues :

- la réhabilitation en 2007 de la messe de toujours dans son droit,
- l'annulation deux ans plus tard de la peine infamante qui voulait disqualifier la Fraternité Saint Pie X,
- l'heureuse initiative d'une année sacerdotale remettant le prêtre à l'honneur,
- la nomination d'évêques nettement plus conservateurs.

D'autres signes montrent que le mouvement prend de l'ampleur. Dans son livre *Le Concile Œcuménique Vatican II. Un débat à ouvrir*, Mgr Brunero Gherardini ³ remet en cause les enseignements du concile "objets des discussions doctrinales" demandées par la Fraternité, accordées et diligentées par Rome.

À sa suite, des prêtres de communautés Ecclesia Dei n'hésitent plus à s'opposer ouvertement à Vatican II. La Lettre de Paix Liturgique, bien connue des internautes, s'écarte du problème liturgique, son œuvre prioritaire, pour recommander la lecture de l'ouvrage de Mgr Gherardini et, évoquant l'"esprit du concile" n'hésite pas à parler d'une dictature idéologique. La proportion d'ordinations de prêtres dans et pour la forme traditionnelle par rapport au nombre d'ordinations selon la forme ordinaire ne cesse d'augmenter. Elle était cette année de plus de 15%. Pour les jeunes rentrés en propédeutique ou spiritualité, elle dépasse les 25% et de nombreux jeunes prêtres ordonnés selon la forme ordinaire célèbrent leur première messe en forme traditionnelle. Un tiers au moins des séminaristes français actuels serait prêt à célébrer la messe traditionnelle.

En 2009, les évêques allemands, et plus particulièrement Mgr **Gerhard Ludwig Müller**, évêque de Ratisbonne, avaient écrit au pape pour lui demander comment il convenait de réagir aux ordinations du séminaire de Zaitzkofen et un porte-parole diocésain proclamait " *il est quasiment certain que cela finira par des excommunications pour ces prêtres et l'évêque qui procède à leur ordination*". En 2010, **Monseigneur Jurkovic**, un évêque venant de Zagreb, est venu à Zaitzkofen assister deux évêques de la Fraternité.

La résistance prend des forces mais, à juste titre, Mgr Fellay estime " *que ces efforts sont encore insuffisants pour arrêter la décadence et la crise de*

³ Docteur en théologie en 1952, il a enseigné pendant plusieurs années à l'Université Pontificale du Latran, devenant doyen de la faculté de théologie. Chanoine de la Basilique Saint-Pierre au Vatican depuis 1994, il dirige la fameuse revue d'études théologiques *Divinitas* depuis l'année 2000.

l'Église (...) Au contraire, les forces vieillissantes, qui voient remis en question les acquis qu'elles pensaient définitifs, vont livrer sans aucun doute un combat d'envergure pour essayer de sauver ce rêve de modernité qui commence à s'effondrer. Il est très important de conserver un regard aussi réaliste que possible sur ce qui se passe."

À vue humaine, le maintien de la pression et le retour de l'Église à la tradition passent par le respect de quelques impératifs :

- à court terme, il s'agit d'abord que les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X fassent bloc autour de leurs prêtres. Il semble que cette fidélité soit globalement acquise et ne pose pas de problème malgré, chez un grand nombre, l'absence d'une formation sérieuse.

- près de cinquante ans de résistance et quelques scissions ont froissé des susceptibilités et surtout développé chez les moins assurés un esprit de ghetto. L'esprit missionnaire, si vif dans certaines associations de jeunes, gagnerait à se propager chez tous les traditionalistes, quelle que soit leur sensibilité, concurremment avec une charité toute chrétienne.

- à long terme, le danger le plus grave qui guette les traditionalistes de tous bords, en France, est le national-catholicisme, succédané de l'idéologie nationaliste, mélange de conservatisme réactionnaire et de faux providentialisme. Opérant un tri subtil dans l'enseignement de papes comme le bienheureux Pie IX ou saint Pie X, ils rejettent ou ignorent la tradition politique de notre pays et n'hésitent pas à s'allier aux pires ennemis de l'Église, tels les libéraux du 19^e siècle qui prenaient le parti des radicaux sectaires et l'on sait comment ces alliances ont fini par atteindre puis étouffer leurs convictions religieuses. Mêmes erreurs, mêmes effets ⁴.

Nous le savons, nous légitimistes, " *la civilisation chrétienne n'est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées*".

PIERRE COÛTQUEN

Tableau indicatif sur les séminaristes français de La Croix du 25 mai 2010 – Classement par diocèse :

Vannes : 34	Rennes : 8	Nantes : 7
Quimper : 7	Saint-Brieuc : 2	

⁴ " *Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; on leur apprend que depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases ; (.) que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du Sillon ! Le souffle de la Révolution a passé par là.*"

Lettre encyclique sur le Sillon. Saint Pie X



Manifeste légitimiste

Découvrez la pensée légitimiste - Table des matières :

Introduction à la politique - Légitimité naturelle et légitimité théologique - Autorité et institutions politiques - Du bon exercice de l'autorité royale - La légitimité contestée - Les corporations : utopie ou idée neuve ? - Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme - Essai sur le libéralisme pratique - Action du catholique dans une société révolutionnaire - Légitimiste et légitimité - Conclusion et perspective.

Ouvrage à commander chez Madame L-E. du Bouexic (Pinieux 56220 Limerzel) ou auprès du cercle Jean de Beaumanoir (2, rue Feydeau 35400 Saint-Malo, boutique.legitimiste@orange.fr)

24 € franco de port



La tyrannie du Progrès - Actes du Colloque Universitaire du 16 mai 2009 :

Présentation - Remise en perspective de l'idée de Progrès - Utopie et Progrès - L'évolutionisme, une projection sur la nature du mythe du Progrès - Le Progrès, succédané de révolution : la méthode Gambetta - Du progrès traditionnel au Progrès révolutionnaire - L'illusion du Progrès moral de l'Humanité - La notion de légitimité politique

Ouvrage à commander à : Association des Amis de Guy Augé (La Croix d'épine 61170 Saint-Agnan-sur-Sarthe)

16 € franco de port (18€ franco de port)

★ **La Gazette Royale - Sommaire du numéro 123 (avril-mai-juin 2010) :**

Nous avons un Dauphin ! - Nouvelles de Rome - IVème centenaire de la mort d'Henri IV - La Fonction royale - La France abîmée - Péguy, Maurras et sainte Thérèse de Lisieux - La république en France - Simone Veil à l'Académie française - Livres reçus - Revue de Presse - La Saint-Louis en Lorraine



CARNET

† **Monsieur Michel de Mauny** est décédé le 3 mai 2010. Ses obsèques ont été célébrées dans la plus grande discrétion.

Né à Nantes en 1915, il était resté profondément attaché à la Bretagne malgré une grande partie de sa vie professionnelle passée à Paris où il poursuivit une carrière de journaliste. L'observation et l'étude de la politique développèrent son goût pour l'histoire par les rapports évidents de l'une et de l'autre.

Il commença par donner quelques chroniques au journal *Le Phare de la Loire*. Il collabora ensuite au journal belge *La Cité* et écrivit des articles sur l'histoire bretonne dans la revue *Miroir de l'Histoire*, et dans *La Revue des Deux Mondes*. Il contribua également au journal de Jean-François Kahn, *Les Nouvelles littéraires* et à l'Encyclopédie Larousse. En 1957, avec Henry Coston et Pierre-Antoine Cousteau, il créait la revue *Lectures françaises*.

Il s'était retiré à Rennes. Monarchiste, il a encouragé le développement des cercles légitimistes en Bretagne et a publié de nombreux articles dans *L'Hermine* puis dans **LA BLANCHE HERMINE**.

Quelques-uns de ses ouvrages :

- *Traité d'union de la Bretagne à la France, Intrigues Forfaitures Violations* (dernière édition : Brittia 2000)
- *Anne de Bretagne, 1477 - 1514, Ce cœur qui a tant aimé la Bretagne* (dernière édition : Brittia 2000)
- *Le Pays de Léon ou Bro Leon*, couronné par l'Académie française (prix Potier) - éditions Régionales de l'Ouest, Mayenne)

Nous assurons nos plus sincères condoléances et l'assurance de nos prières à ses proches et amis.

NAISSANCES

MARIE-AGATHE, NÉE LE 1ER MAI 2010
SŒUR DE EDOUARD-MARIE, CHEZ M. ET MME PAUL SALAÛN

RAOUL, NE LE 3 MAI 2010
CHEZ M. GREGOIRE DE BEAUNAY ET MME, NEE GABRIELLE DU BOUËXIC DE PINIEUX

MARIAGE

M. RAVAND SACLIER DE LA BÂTIE ET MLLE HERVELINE HULOT DE COLLART
LE 8 MAI 2010, AU PRIEURE SAINT LOUIS DE NANTES

FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS ET TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR
À MARIE-AGATHE ET À RAOUL AINSI QU' AUX JEUNES MARIÉS.

COMMUNIQUE

Par un communiqué paru dans *La Gazette Royale* (n° 123, p.20), l'Union des Cercles Légitimistes de France a le plaisir de nous faire part de la création, le 10 juin 2010, de la :

Fédération Légitimiste des Trois Provinces

Par les cercles :

- de La Rochejaquelein (Lyonnais)
- Sainte-Jeanne d'Arc (Bresse)
- Sainte-Clotilde (Bourgogne)

ACTIVITÉS DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ

Plusieurs cercles ont des activités régulières, se renseigner auprès de la FBL ou sur le site www.uclf.org. Vous trouverez également sur ce site les activités offertes par les autres cercles de l'UCLF et par des associations amies.

98^{ème} PÈLERINAGE LÉGITIMISTE À SAINTE-ANNE D'AURAY

PROGRAMME

Samedi 25 septembre

Marche du pèlerinage

14 h 00 Regroupement des pèlerins au parking de la Garenne
(Vannes)

14 h 15 Départ de la marche vers Sainte-Anne d'Auray

OU :

Visite guidée : La bataille de Quiberon

14 h 30 Rassemblement des autres pèlerins devant la basilique,
près de la Scala Santa pour les visites : Musée de la
Chouannerie – Fort de Penthièvre – Chapelle Sainte-Barbe

19 h 30 Près du monument du Comte de Chambord
Gallettes-saucisses, ... Veillée

Dimanche 27 septembre

- 10 h 00 **Messe, au Champ des Martyrs**
Renouvellement de la consécration de l'UCLF au Sacré-Cœur
- 12 h 00 **Dépôt de gerbes au monument du Comte de Chambord**
Allocution du président de l'Union des Cercles Légitimistes de France
- 12 h 30 **Repas** (au choix : Hôtel-restaurant La Croix Blanche ou pique-nique)
- 15 h 00 **Conférence** par le professeur Charles-Antoine Cardot :
"Le Morbihan et la duchesse de Berry".
- Après-midi : nombreux stands
- 17 h 30 Clôture

www.uclf.org (Les événements, activités et manifestations qui intéressent la monarchie française)
<http://viveleroi.fr> (la bibliothèque de l'UCLF, pour comprendre la monarchie)
www.monarchiefrancaise.fr (site de l'UCLF)
www.cercle-henri4.com (site du cercle légitimiste du Béarn)
www.royauté.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

S O M M A I R E

☆☆☆☆☆

■ Communiqué de l'IMB	p. 1
■ Neuvaine d'action de grâces	p. 2
■ Le Dauphin.....	p. 3
■ En bref.....	Henri Linon p. 4
■ Mgr de Genève et la mort du Roi de France.....	Pierre Valancony p. 6
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> :	
La Chouannerie sous la Restauration.....	Michel Duval p. 6
■ La culture classique a-t-elle encore un avenir.....	Abbé Ph Bourrat p. 10
■ Vous reconnaissez-vous ?.....	p. 12
■ <u>La Contre-révolution en œuvre</u> :	
Le Chevalier de Fontevieux, victime de la trahison de Chevetel	André Couillard p. 13
■ Regard politique sur la crise religieuse en France.....	Pierre Coëtquen p. 16
■ Notes de Lectures	p. 18
■ Carnet	p. 18
■ Communiqué	p. 19
■ Activités	p. 19
■ Abonnement	p. 20

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :
Adresse :
Code Postal : Ville : ☎
Adresse électronique.....

- Abonnement normal : 20 €
 Abonnement Étranger : 24 €
 Ecclésiastiques/étudiants (France) : 16 €
- Abonnement de soutien : à partir de 27 € et plus
 Abonnement d'essai : 9 € pour 3 numéros
 Abonnement électronique : 10 €

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N
Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN - Imprimé par nos soins